

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 15 octobre 2020

N° 02

Objet : Crédit de commissions thématiques

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt et le quinze du mois d'octobre à dix-sept heures, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomeration, régulièrement convoqué le huit du mois d'octobre 2020, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : ZANARTU-HAYER Italo

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, AUZET Éric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc, BOYER Christian, CATILLON Pierre, CAZERES Benoit, CHABAL CALVI Nadia (à partir du rapport n° 11), CHALVET Gilles, COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 5), COSSERAT Sandrine, CROZALS Florent, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GALLY France, GONCALVES Gilles, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy(jusqu'au rapport n°25), ISNARD AUBERT Laurence, ISNARD Mireille, ISOARDI Delphine, JOUVES Marc, KUHN Francis, LAQUET Laura, MAGAUD Marie José, MAGAUD Nathalie, MOULARD Damien, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 5), PROUST Brigitte, REYNAUD Patrice, SEGOND Claude, SEVENIER Jean, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane (à partir du rapport n° 4), THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
BASSET Françoise a donné pouvoir à GUILLOT Jean Claude
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SAVORIN Béatrice a donné pouvoir à GRANOUX Nellie

Etaient représentés :

BERTRAND Philippe a donné pouvoir à VILLARD René
CHABAL CALVI Nadia a donné pouvoir à LAQUET Laura jusqu'au rapport n° 10
FLORES Sylvain a donné pouvoir à PAUL Gilles
POURCEL Simone a donné pouvoir à VIVOS Patrick
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à KUHN Francis
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à OBELISCO Francine
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SEVENIER Jean

Etaient excusés :

BARDIN Chantal,
BAUDOUÍ Marie Anne
BOURJAC Jean Marie
PARIS Mireille
POSTEL Chrystelle
REBOUL Chidéric,
RISSO Gilbert

REÇU EN PREFECTURE

le 28/10/2020

Application agréée E-legalbox.com

99_DE-004-200067437-20201015-02_15102020

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

En application des articles L. 2121-22 et L. 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil communautaire peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

Les commissions thématiques peuvent être créées à titre permanent ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Elles peuvent être créées sur tout sujet intéressant l'intercommunalité. Elles émettent des avis ou formulent des propositions et n'ont aucun pouvoir de décisions.

Elles sont présidées de droit par la présidente de la communauté.

Par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT à l'article L. 2121-22 du CGCT, les commissions des communautés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus.

Intitulé des commissions

Il sera proposé au Conseil de créer, à titre permanent, 7 commissions thématiques :

- Finances
- Économie
- Tourisme
- Environnement, déchets et transition écologique
- Aménagement de l'espace, mobilité, habitat
- Voirie, réseaux divers et bâtiments
- Développement social et culturel

Composition et fonctionnement

Dans l'attente du futur règlement intérieur, dont l'adoption doit intervenir dans le délai de 6 mois à compter de l'installation de l'assemblée, soit au plus tard le 15 janvier 2021, il vous est proposé les modalités suivantes relatives à la composition et au fonctionnement des commissions énoncées. Ces modalités seront reprises par le projet de règlement intérieur.

Il est proposé de fixer à 15 le nombre de membres de ces commissions, désignés parmi les conseillers communautaires.

Les commissions thématiques se réunissent sur convocation de la présidente autant que nécessaire.

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation du vice-président, en charge de la convocation, de la présidence et de l'animation de la commission si la présidente est absente ou empêchée.

En application de l'article 5211-40-1 du CGCT, créé par la loi engagement et proximité du 27 décembre 2020, un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Les commissions peuvent créer des groupes de travail associant les conseillers municipaux et/ ou partenaires extérieurs.

Modalités de candidatures

Les candidatures aux diverses commissions devront être adressées à Madame la Présidente, au secrétariat général de Provence alpes Agglomération, soit par courrier à l'adresse 4 rue Klein, 04000 Digne-les-Bains, soit par mail à secretariat.general@provencealpesagglo.fr, avant le 13 novembre 2020, 16h00.

Il vous est proposé :

- De créer 7 commissions thématiques à caractère permanent comme énoncé ci-dessus
- De fixer à 15 le nombre de membres de ces commissions, désignés parmi les conseillers communautaires
- D'approuver les modalités de candidatures et de fonctionnement telles qu'exposées ci-dessus

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



